



# CAPL Tableau d'avancement et Liste d'aptitude C en B 2011

# QUAND L'ADMINISTRATION S'ASSIED SUR SES PROPRES REGLES!

Contrairement à l'usage, nous ne commencerons pas par le compte rendu mais par notre COUP DE GUEULE en forme de dénonciation !

Les élus FO-DGFIP s'investissent, avec tout le sérieux du rôle qui leur revient, en consultant <u>tous les dossiers</u>, avant la CAP. Ils ont pu ainsi noter à ce moment là, le classement proposé au sein des services ou des postes, quand cela était fait (dont le n° 1), ainsi que les agents non candidats.

## Quelques rappels sur la procédure suivie :

- La Direction Générale avait adressé un courrier le 10 février 2011 aux agents remplissant les conditions, retransmis par la direction locale rapidement le 18 février 2011, en demandant aux agents candidats à la liste d'aptitude de C en B de poser leur candidature pour la date butoir du 28 février 2011.
- lors de la CAPL nous avions fait remarquer (voir C.R ci-dessous) que la liste proposée par la direction était de présentation sommaire (noms et postes sans autres informations)...

Ce même sérieux a amené les élus FO-DGFIP à réétudier la liste retenue par la direction. D'où cette remarque <u>POST</u> -

Quelle ne fut pas notre surprise de retrouver inscrit sur la liste d'aptitude de C en B un agent mentionné comme NON-CANDIDAT sur la liste établie par le chef de service et ne figurant pas non plus sur la liste des candidats transmise en document de travail CAPL par la direction locale, en date <u>du 14 mars 2011</u>.

Avec tout le respect que nous portons à cet agent inscrit, qui n'est pas en cause, nous restons sur un sentiment de malaise. C'est pourquoi, FO-DGFIP 67:

- DENONCE l'absence d'égalité de traitement des candidats puisque la date butoir pour candidater n'a pas été la mêm pour tous,
- DENONCE le mépris de notre direction qui, n'ayant pas respecté la procédure et le calendrier sur ce cas là, (sans remettre en question la qualité de l'agent), bafoue le droit à un traitement égal de tous les agents! Quid de l'agent du même service, non retenu (bien que noté de la même manière), classé n° 1, et qui pouvait prétendre à être inscrit sur la liste, au titre du fléchage prévu par l'instruction, des dossiers des très bons ou excellents agents « nés en 1953 et avant »???!!!
- DENONCE l'irrespect du travail fourni par les élus du personnel FO-DGIP qui ont consulté tous les dossiers.

### Catégorie B Liste d'Aptitude de C en B

Après approbation du procès verbal de la CAP de décembre sur les affectations SIP, le Président de la CAPLdonne la parole aux organisations syndicales pour des remarques liminaires.

L'adjointe du Pôle Pilotage et ressources rappelle que la condition de durée des services publics est ramenée de 15 à 9 ans et appréciée au 31.12.2011. Tous les grades des agents de la catégorie C sont concernés. Les inscrits seront nommés dans le corps des contrôleurs au 31.08.2011 après la tenue de la CAP centrale le 22.06.2011.

Le nombre théorique des postes ouverts pour le département est de 21,04 donc arrondi à 21+1 soit 22 agents qui sont inscrits, avec également un fléchage pour les agents en fin de carrière.

Elle précise également que 278 agents avaient vocation à présenter une demande et que 154 l'ont déposée. En 2010, il y avait 155 demandes pour 257 agents concernés.

La direction a alors présenté une liste « simple » (nom-prénom-affectation) en précisant que :

les plus jeunes agents n'ont pas encore été retenus dans la mesure où garantie a été donnée pour le maintien des plans de qualification à venir.

les notations trop faibles (< 0,05 ) n'ont pas non plus été retenues et un maximum de deux agents dans les grands postes ou services a été observé, évoquant les difficultés de classement dans ces unités.

La liste des agents retenus (de 44 à 62 ans) est la suivante :

GATEAU Hubert	Stbg, Kléber	AAP1
MICHEL Francine		
HUSSER Eléonore	<del></del>	AAP1
MEDER Françoise	<del></del>	AAP1
QUIROS Thierry		AAP1
KHALIFAT Geneviève		AAP1
		AAP1
		AAP1
		AAP1
AOUIZERAT Geneviève		AAP1
RIEDINGER Geneviève		AAP1
BECK Thierry	<del></del>	AAP1
		AAP1
		AAP1
		AAP1
RITSCH Luciana		AAP1
		AAP1
PARREY D.	Schirmeck	AAP1
	TG GRH	AAP1
CD ASSI TI:	Mutzig	AAP2
UKASSI Thierry	CPS	AAP2
WILD Marie-Josée	Wissembourg	AAP2
ANDRIAMAHANINA Jacqueline	Hochfelden	AA1
	MICHEL Francine HUSSER Eléonore MEDER Françoise QUIROS Thierry KHALIFAT Geneviève HELBOURG Sonia D'OVIDEO Lisiane MEYER DI ROSA Marie Thérèse AOUIZERAT Geneviève RIEDINGER Geneviève BECK Thierry KIEFFER Christine HAAS Marie-Anne MALINA Isabelle BITSCH Lucienne GRISNAUX Monique BARBEY Pascal DOUCHAIN Véronique GRASSI Thierry WILD Marie-Josée ANDRIAMAHANINA Jacqueline	MICHEL Francine  HUSSER Eléonore  MEDER Françoise  QUIROS Thierry  RF CUS  KHALIFAT Geneviève  HELBOURG Sonia  D'OVIDEO Lisiane  MEYER DI ROSA Marie Thérèse  AOUIZERAT Geneviève  BECK Thierry  MIEDINGER Geneviève  BECK Thierry  MIEDINGER Christine  HAAS Marie-Anne  MALINA Isabelle  BITSCH Lucienne  GRISNAUX Monique  GRASSI Thierry  WILD Marie-Josée  Wissembourg  NEGRO div.  Wasselonne  Marmoutier  CPS  Wasselonne  HUS  Aormoutier  Villé  Hoerdt  BIS CPS  HUS  Aouizerat Geneviève  BIP Schillig  Hoerdt  DI Pensions  HAAS Marie-Anne  Haguenau Mun.  GRISNAUX Monique  Schirmeck  BARBEY Pascal  TG GRH  DOUCHAIN Véronique  GRASSI Thierry  WILD Marie-Josée  Wissembourg

Les représentants FO-DGFIP félicitent l'ensemble des promus, rappelant qu'ils ont été les seuls à voter POUR.

FO-DGFIP rappelle également que depuis sept ans, grâce aux dispositions statutaires de la liste d'aptitude et l'amélioration du plan de qualification, 114 agents « C » ont accédé au corps des contrôleurs.

## Annie DIEM, Marie-Françoise HENRY, René FISCHER

#### TABLEAUX D'AVANCEMENT

A l'ouverture de la séance de chaque C.A.P. locale, les représentants FO ont lu une déclaration liminaire, à joindre au procès verbal, afin de rappeler les positions FO-DGFIP en matière de Tableau d'Avancement.

# DECLARATION FO-DGFIP CAPL n° 2 et 3 réunies le 21 mars 2011

Cette Commission Administrative Paritaire Locale est l'occasion pour les représentants FO-DGFIP de rappeler les positions de FORCE OUVRIERE en matière de Tableau d'Avancement.

En effet, FO-DGFIP revendique que le Tableau d'Avancement soit de la compétence unique des CAP centrales car, selon les départements, et selon les pyramides des âges, les tableaux sont différents et les conditions requises pour les

Aujourd'hui, la déconcentration des Tableaux d'Avancement entraîne une rupture de l'égalité de traitement des

FO-DGFIP revendique également que la notation ne vienne pas en deuxième départage dans le dispositif de sélection. En effet, comment accepter que ce dispositif de notation que nous dénonçons impacte autant la carrière des agents ?

Rappelons que le <u>Tableau d'Avancement n'est pas une liste d'aptitude</u>, mais un avancement dans le corps et, que, dès lors qu'ils remplissent les conditions statutaires, tous les agents pourraient y prétendre.

Or nous constatons que certains devront attendre la durée entière d'un échelon avant d'être promus, laissant tous les ans les nouveaux entrants dans l'échelon les doubler et être promus avant eux. Les élus FO-DGFIP en CAP locale

La note de service n° 11-003-V32 du 05.01.2011 précisait un classement comme suit pour les TA Cat C et B :

- agents nés en 1953 et avant, au 31.12.2011
- agents inscrits l'année dernière mais non nommés
- autres agents départagés comme suit :
  - √ échelon par ordre décroissant
  - ✓ dans un même échelon, prise en compte du total évolution de note 2008-2009-2010 par ordre décroissant

dans un même échelon, égalité total évolution de note 2008-2009-2010, départage sur l'ancienneté d'échelon par ordre décroissant.

#### <u>Catégorie C</u>:

### TABLEAU d'AVANCEMENT - AAP 2ème classe

- conditions appréciées au 31 décembre 2010 (5ème échelon + 6 ans effectifs en cat.C)
- les agents proposés doivent avoir au minimum la note de référence en 2008, 2009 et 2010 (sous réserve de l'examen des situations notées 0,01)
- Nombre de promouvables fourni par la DGCP pour le Bas-Rhin: 9,43

### soit <u>classement de 10 agents</u> sur 17 ayant vocation

NUSSBAUMER Franck	DI Expl	14416	AMBRIANCATIANT	<del></del>	
	<del></del>	AA1-6	ANDRIAMAHANINA Jacqueline	Hochfelden	AA1-5
MARCHAL Cédric	SIP Saverne	AA1-5	DECKER Véronique	TG Prod Div	AA1-5
MULLER Aurélie	Bouxwiller	AA1-5	THOMAS Céline	<del> </del>	<del></del>
HUGUIN Gaëlle	STBG Kléber		<del></del>	Barr	AA1-5
	<del></del>	1	THUET Pascal	CPS	AA1-5
GREMILLET Pascal	Sélestat Collect	AA1-5	STEPHAN Yannick	Roeschwoog	AA1-5
			·	1100301111002	1/A/A 1 = 3

FO-DGFIP s'est abstenu lors du vote, au motif qu'un agent n'a pas été promu suite à sa notation. En effet, FO-DGFIP revendique que la notation n'intervienne pas dans l'établissement des tableaux d'avancement.

#### TABLEAU d'AVANCEMENT - AAP 1 eme classe

- conditions appréciées au 31 décembre 2010 (2 ans ancienneté dans le 6eme échelon + 5 ans effectifs en cat.C)
- les ments proposés doivent avoir au minimum la note de référence en 2008, 2009 et 2010 (sous réserve de l'examen des situations notées 0,01)
- Nombre de promouvables fourni par la DGCP pour le Bas-Rhin: 15,25

#### soit classement de 16 agents sur 46 ayant vocation.

LE GUILLOU J-Pierre	Hochfelden	AAP2-9	SONNTAG Sylvain	DET	
OLIER Richard	DI REM	AAP2-8		RF Haguenau	AAP2-8
BLAES Dominique	Sarre-Union		BRACHET Virginie	ERD	AAP2-8
ADNET Jean-Yves	<del> </del>	AAP2-8	STIEGLER Guy	DI Prod	AAP2-9
	TG Compta	AAP2-9	MUGLER Marie-Pierre	HUS	AAP2-9
MATT Eric	TG Contr Red	AAP2-9	ARMAND Nicole	Niederbronn	AAP2-9
DOUCHAIN Véronique	Mutzig	AAP2-8	WIRTH Fernande	Villé	
MATHIS Elisabeth	Schilt.Collect.	AAP2-8	HOFFSTETTER Eric	<del></del>	AAP2-8
BORRELL Anne	Villé	AAP2-8	FORT Gilles	TG B. Log	AAP2-8
	V 1110	AAI 2-0	TORI Gilles	Molsheim	AAP2-8

#### FO - DGFIP a voté POUR

La CAP Centrale du 23 juin 2011 examinera les Tableaux d'Avancement; les agents retenus AAP2 et AAP1 seront nommés au 1<sup>er</sup> janvier 2011 avec effet rétroactif.

#### Pour FO-DGFIP : Sébastien HOFFBECK

#### <u>Catégorie B</u>:

## TABLEAU D'AVANCEMENT - Contrôleur Principal

- Conditions appréciées au 31.12.2010 : C1 justifiant d'au moins 1an dans le 6<sup>ème</sup> échelon et 5 ans de services effectifs en B. Les nominations prendront effet au 31.08.2011.
- Le nombre théorique du département est de 20,84 arrondi à 21 +1 soit 22 contrôleurs première classe.

Sont inscrits et classés au niveau départemental:

GRAFF Jean-Luc	SDEA	C1 9	LOPEZ Claudine	DE CUC	
MENNIGER Nicole	Erstein Colloc	C1 11	GREYENBUHL Bernadette	RF CUS	C1 11
PFEIFFER Laurent	Stbg Kléber	C1 11	ROBAK Jean-Marc	CPS	<u>C1 11</u>
DEMETS Nadine	Paierie Dépt.	CI 11	GOLDER Claude	DI LRec	C1 11
DAVIAUD Nadine	TG Prod. Div.	C1 11		Stbg Kléber	C1 11
REUTHER Marielle	TG rec.	Cl 11	VIX Christiane	CPS	C1 11
WITTMANN Mireille	SIP Erstein		ORTLIEB Pascale	T Haguenau	C1 11
HIRTH Yolande	DI pensions	C1 11	GING Edith	Stbg Amendes	C1 11
LECLERC François		C1 11	RISS Claude	DI exploit.	C1 11
SCHULTZ Patrick	Stbg Kléber	C1 11	KOENIG François	Obernai	C1 11
BOUTOURIA Claudine	Paierie Dépt.	C1 11	COLIN Francis	CPS	C1 10
bootookia Claudine	ERD	C1 11	WEBER Martine	Erstein colloc	C1 10

# Les élus FO-DGFIP ont voté pour le Tableau d'Avancement

# TABLEAU D'AVANCEMENT - Contrôleur 1ère classe

Conditions : C2 justifiant d'au moins 1 an dans le 6<sup>ème</sup> échelon apprécié au 31.12.2010 et 5 ans de service effectifs en B appréciés au 31.08.2011. Les nominations prendront effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011 à condition d'avoir exercé plus de 5 ans en cat. B; à défaut, les agents seront nommés le jour où ils rempliront cette condition et ce jusqu'au 31.08.2011.

Le nombre théorique pour le département est 23,15 soit 23 plus L = 24 bénéficiaires.

Sont inscrits et classés au niveau départemental :

GRATHWOHL Patricia	TG Form.	C2 11	CHAIRON Jean Michel	D 1	<del></del>
HENRY Marie Françoise	TG Dép. visa	C2 11	COLIDATEDE EL	Drulingen	C2 9
TITEUX Françoise	Wasselonne	C2 11	COURNEDE Elisabeth	TG CDC	C2 9
MATHIEU Myriam	CPS	<del></del>	STAHL Nathalie	PRS	C2 9
BRUGGER Martine	·	C2 11	WACH Véronique	TG Compta	C2-8
EHRHART Marie Odile	Stbg Kléber	C2 11	GARRE Natacha	Molsheim	C2 8
CAMO Christine	DI L Rec	C2 11	BUCHMANN Claire	DI L Rec	C2 8
	DI L Rec	C2 11	MEISSNER Ralph	CPS	C2 8
THIELEN Christiane	Hochfelden	C2 11	JOLY Sylvie	SDEA	<del></del>
HAETTEL Martine	Niederbronn	C2 11	TAVERNA Cathie	<del></del>	C2 8
HELBLING Annelise	SDEA	C2 11	SCHOSGER Marianne	RF CUS	C2 8
MICHELI Serge	DI Réseau	C2 10		Saverne colloc	C2 7
POINSIGNON Christian	ERD	C2 10	FRIES Franck	SDEA	C2 7
Duatre agents n'ont pas été r	etenua dont tuni	C2 10	FLICK Daniel	Seltz	C2 7

Quatre agents n'ont pas été retenus dont trois pour défaut de 3 notes et 1 au motif de notes d'alerte.

# Les élus FO-DGFIP ont voté pour le Tableau d'Avancement

Section FO DGFIP 67	BULLETIN	D'ADHESION	à rotours	
fo.067@dgfip.finances.gouv.fr	BULLETIN D'ADHESION à retourner :			Section FO DGFIP 67 T. G. STRASBOURG
	NOM :			-PRENOM ;
C DGFIP	GRADE:		Echelon :	
	AFFECTATION			
	déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP			
<b>.</b> 6	6 %			(signature)
Tout adhérent est membro e	o zo de la	cotisation syndic	cale est déductible	(signature) du montant de l'impôt sur le revenu
	ucomanqueme	ent et gratuiteme	ent de l'A.F.O.	. C. Association F. O. Consommateurs
Secráta	iro Dánada	ما الليسسيد		

Secrétaire Départemental : José PEREIRA 203.88.56.54.25